

SAINT-ARNOULT (Calvados)

Ancienne église paroissiale

Étude du bâti

François CALIGNY DELAHAYE
Chargé d'opération et de recherche, Inrap

L'étude archéologique de l'ancienne église paroissiale de Saint-Arnoult, classée au titre des Monuments historiques en 1970, a été menée dans le cadre de la campagne de consolidation et de cristallisation des existants engagée par la commune, propriétaire de l'édifice, et placée sous la maîtrise d'œuvre de Daniel Lefèvre, architecte en chef des Monuments historiques. Cette étude a porté principalement sur une analyse de l'ensemble des élévations et sur la réalisation de deux sondages en vue de la mise en œuvre d'un drain périphérique.

La première mention de l'existence d'un lieu de culte dédié à saint Arnoult est attestée en 1061 dans le cartulaire du prieuré de Sainte-Marie de Longpont (Essonne), établissement monastique dépendant de Cluny. Cette première mention concerne la fondation d'un prieuré situé dans une parcelle au nord de l'église paroissiale. Le nouvel établissement religieux fait construire derrière le chevet de l'église paroissiale, une chapelle priorale. Plusieurs modifications sont apportées à l'édifice, notamment au cours des XIII^e-XIV^e siècles avec l'adjonction d'une chapelle latérale de plan polygonal et la construction d'un bas-côté au nord de la nef. Après la Révolution, l'église paroissiale est désaffectée et abandonnée. De l'église ne subsistent aujourd'hui que les murs de la nef, du chœur et de la chapelle latérale. Seuls le clocher et la chapelle priorale ont conservé leur couverture.

L'église est bâtie sur le coteau occidental de la vallée de la Touques, l'édifice se développant perpendiculairement à la pente prononcée du relief (pente d'environ 20 %). Le cimetière qui s'étendait autour de l'église est, aujourd'hui, désaffecté. Il est bordé, au nord par un petit chemin, dernier tronçon de l'ancienne voie reliant les occupations du Mont-Canisy au château ducal de Bonneville-sur-Touques situé sur le coteau opposé de la vallée. Le souvenir de cette ancienne voie est conservé dans le parcellaire napoléonien et il est possible d'en suivre le tracé plus à l'ouest où il devait rejoindre la Chaussée de Varaville permettant le franchissement de la vallée de la Dives.

1. Une église préromane

L'étude du bâti a permis de mettre en évidence les traces d'un premier édifice de culte antérieur à la construction de la chapelle priorale de 1061. Cet édifice était composé d'une nef de plan rectangulaire de 12 m de long pour 7,60 m de large hors œuvre, et d'un chœur carré d'environ 4,50 m de côté dans l'œuvre (6,50 x 5,50 m hors œuvre). Ce dernier était construit sur un

soubassement maçonné important afin de récupérer le dénivelé marqué du terrain. L'élévation extérieure orientale de ce massif est conservée aujourd'hui dans la crypte située sous la chapelle priorale. Il s'agit du mur ouest de cette crypte dans l'épaisseur duquel a été percé l'escalier d'accès. Le changement de mise en œuvre de la pierre, passant d'un appareil dit en *opus spicatum* à un appareil irrégulier de moellons calcaires témoigne d'un rehaussement de l'édifice, la partie inférieure pouvant être rattachée à la construction préromane. L'entrée dans l'église se faisait par une porte latérale, aménagée à l'extrémité occidentale du mur gouttereau sud de la nef ; le piédroit est de cette porte est encore aujourd'hui conservé dans l'élévation du mur. Plusieurs baies permettaient d'assurer l'apport de lumière à l'intérieur de l'édifice. Deux baies devaient se trouver à l'emplacement des baies actuelles sur le mur gouttereau sud. Ces baies avaient leur pendant sur le mur gouttereau nord et il est possible d'en restituer une troisième, à l'ouest, face à la porte d'entrée de l'église. Une baie devait également exister sur le mur pignon occidental. Une anomalie de maçonnerie conservée au-dessus de l'arc de la porte moderne suggère cette hypothèse. Enfin, une baie devait être aménagée sur chacun des murs gouttereaux du chœur. L'édifice ainsi restitué présente un plan relativement rudimentaire, mais très courant pour les églises préromanes connues dans la région (voir, en autres, les églises successives du haut Moyen Âge à Thaon, Calvados).

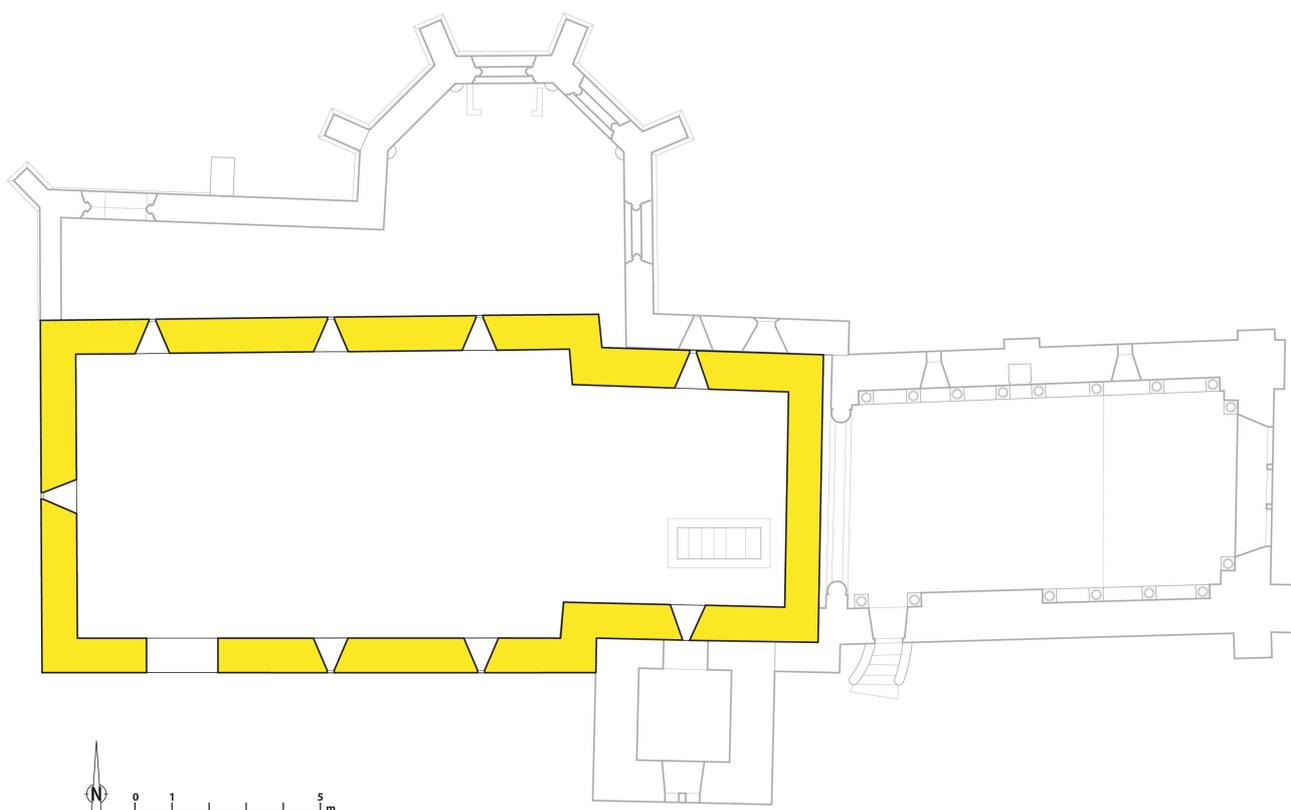


Fig. 1 Proposition de restitution du plan de l'édifice préroman.

L'édification du clocher au niveau de l'épaule sud de la nef, semble intervenir dans un second temps et dans une phase antérieure à la construction de la chapelle priorale, comme en témoignent les traces de toitures de la nef et du chœur primitifs conservés sur ses élévations est et ouest. De plan carré avec des dimensions hors œuvre de 3,90 m de côté à sa base, le clocher est composé de trois étages matérialisés, extérieurement, par un retrait. Les deux premiers niveaux appartiennent clairement au premier état du clocher, comme pourraient en témoigner les ouvertures aménagées. Quant au dernier étage, les ouvertures circulaires, la mise en œuvre d'un enduit grossier grisâtre

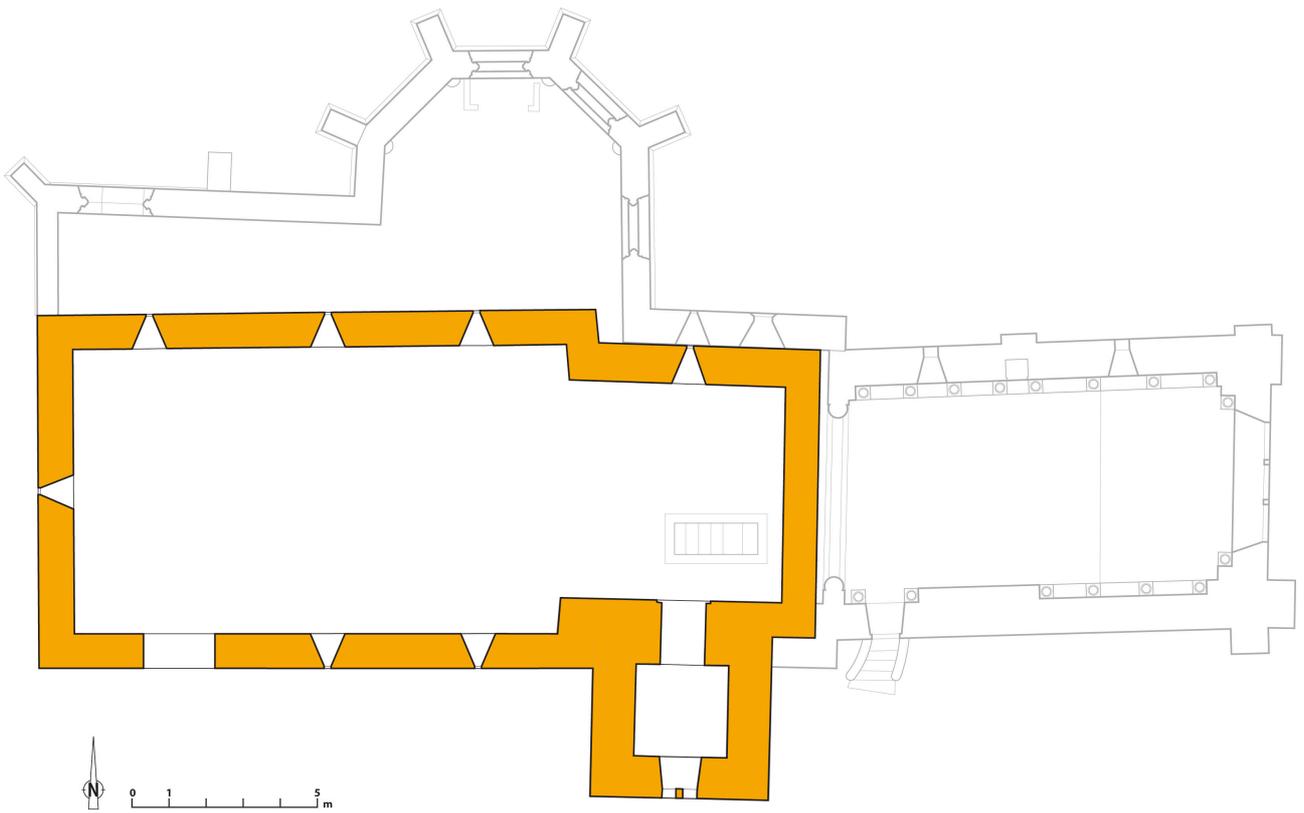


Fig. 2 Proposition de restitution du plan de l'édifice préroman après adjonction du clocher (avant 1061).



Fig. 3 Proposition de restitution de l'élévation sud de l'église préromane.

intégrant des résidus de forge (mâchefer) et la couverture permettent de les rattacher à des travaux de reconstruction du XVIII^e siècle, aucun élément n'étant conservé pour permettre de restituer l'état d'origine. Il est cependant utile de noter que l'apport de remblais dans le cimetière au cours du XIX^e siècle a considérablement amoindri l'élévation originelle du clocher. En effet, l'église ayant été bâtie perpendiculairement à la pente du coteau, il convient d'ajouter environ deux mètres d'élévation supplémentaire comme en témoigne un trou de boulin situé aujourd'hui au ras du niveau du sol actuel du cimetière. Aussi, on regard de la restitution de la nef et du chœur rendue possible grâce aux reprises de maçonneries observées particulièrement sur le mur gouttereau sud et de la hauteur de la toiture qui peut être ainsi proposée, il apparaît vraisemblable que la tour, dans son état d'origine, ne soit composé que de deux niveaux, le dernier étant pourvu de grandes baies en adéquation avec le beffroi. Les proportions proposées demeurent, de fait, plus équilibrées par rapport à la hauteur de l'édifice préroman. Quant à la restitution du couvrement de cette tour, elle reste délicate en l'absence d'indice. Tout au plus peut-on suggérer un couvrement pyramidal, vraisemblablement en pierres, comme il est possible d'en rencontrer dans des constructions des XI^e-XII^e siècles.

2. L'église et la chapelle priorale en 1061

La fondation du prieuré de Saint-Arnoult conduit à la construction d'une chapelle priorale dans le prolongement de l'église paroissiale. Pour des raisons de reliefs, la chapelle est édifiée au-dessus d'une crypte afin que le nouvel édifice de culte soit situé au même niveau que l'église paroissiale. Ce chantier important engendre des modifications du chœur de l'église. Celui-ci est ainsi élargi avec la construction d'un nouveau mur nord situé dans le prolongement du mur gouttereau nord de la nef préromane. L'ensemble des murs de la nef et du chœur sont également rehaussés. Afin de

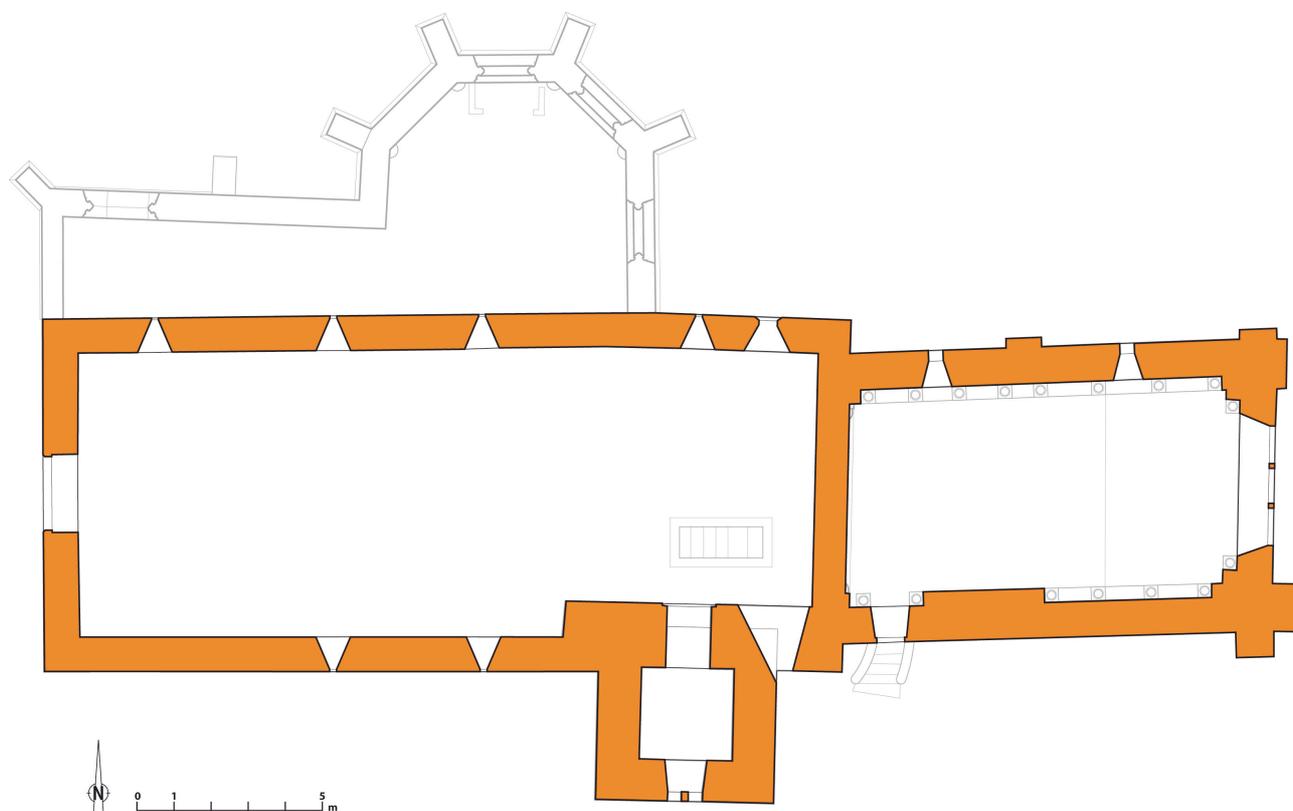


Fig. 3 Proposition de restitution du plan de l'édifice roman après la construction de la chapelle priorale (vers 1061).

maintenir le culte dans l'église paroissiale pendant la durée du chantier, les travaux d'élargissement du chœur, au nord et à l'est, se font à l'extérieur de l'emprise du chœur préroman. Une fois les nouvelles élévations achevées, les murs de l'ancien chœur sont abattus et, au niveau des arrachements, la continuité des parements rétablie. C'est ainsi que le nouveau mur de chevet faisant également office de refend entre l'église paroissiale et la chapelle priorale, est bâti sur un arc doubleau prenant appui contre le parement oriental du massif maçonné préroman. Quant à l'accès à la crypte, rien ne permet de conclure à ce que son emplacement actuel correspond à celui fixé à l'origine. L'escalier débouche en effet dans le chœur de l'église paroissiale, décentré vers le sud afin de laisser la place utile à l'autel. Cet emplacement suggère la mise en place d'une trappe clôturant à même le sol cet accès afin de ne pas nuire à la circulation autour de l'autel. L'existence d'un accès direct depuis la chapelle priorale ne peut être également confirmée. Les reprises importantes au ciment des joints de la voûte en berceau de la crypte ne permettent pas de reconnaître les traces d'une éventuelle reprise témoignant de la présence d'un accès aujourd'hui condamné.

Cet ajout et les modifications apportées à l'édifice préroman tendent à donner à l'ensemble des constructions une certaine unité proche de celles communément admises pour une église paroissiale, c'est-à-dire une nef rectangulaire et un chœur de plan plus réduit.

Dans un premier temps, les baies créées doivent être assez proches de celles existantes sur le mur gouttereau sud de la nef. Puis, de nouvelles baies sont aménagées dans le chœur afin de donner plus de lumière à l'intérieur de l'édifice. Le percement de la baie sur le mur gouttereau sud a nécessité la taille partiellement de l'angle nord-est du clocher afin de façonner l'ébrasement interne. C'est également à cette époque qu'est aménagé le portail occidental dans le mur pignon.

3. La construction d'une chapelle funéraire latérale

Au XIII^e ou XIV^e siècle, une chapelle latérale de plan polygonal, large de 5,20 m et profond d'environ 6,00 m dans l'œuvre, est édifiée contre le mur gouttereau nord. Les affaissements du dallage du sol suggèrent l'existence d'un caveau funéraire réservé à une famille noble, cette hypothèse étant renforcée par la mise en œuvre d'un appareil régulier en pierres de Caen rompant avec l'emploi de la pierre locale du Mont-Canisy. Des cinq murs épais de 0,60 m formant la chapelle, seuls trois sont pourvus de baies ogivales dont l'ornementation est caractéristique de l'architecture des XIII^e et XIV^e siècles. Les trois baies sont situées au nord et à l'est, les murs ouest et nord-ouest demeurant aveugles. La chapelle était également couverte d'une voûte brisée comme en témoignent les chapiteaux engagés dans la maçonnerie à chaque angle et recevant la retombée des branches d'ogive. À l'extérieur, chaque intersection de tronçon de mur est marquée par un épais contrefort. Au pied du mur nord a été mis en évidence la fondation d'un autel appuyé contre le parement interne. Large de 1,65 m et profond de 0,68 m, cette fondation est constituée de blocs de pierres de taille dessinant le périmètre de l'autel, l'intérieur de l'emprise étant couvert d'un dallage grossier de fragments de dalles calcaires.

4. La construction du bas-côté nord

À une date indéterminée, mais qui reste, selon toute vraisemblance, assez proche de l'achèvement de la chapelle funéraire (XIV^e siècle), un bas-côté doté est construit le long du mur nord de la nef. Cette extension permet d'élargir l'édifice d'environ 3,00 m après dépose du mur gouttereau. Une arcade reposant sur deux piliers est créée à l'emplacement de l'ancien mur gouttereau afin d'assurer la circulation entre la nef et le bas-côté. Cette extension est dotée d'une terrasse sommitale aménagée avec de grandes dalles calcaires dont certaines sont encore conservées à l'intérieur de l'édifice après dépose de la couverture. Un caniveau est façonné à l'extrémité nord de ces dalles

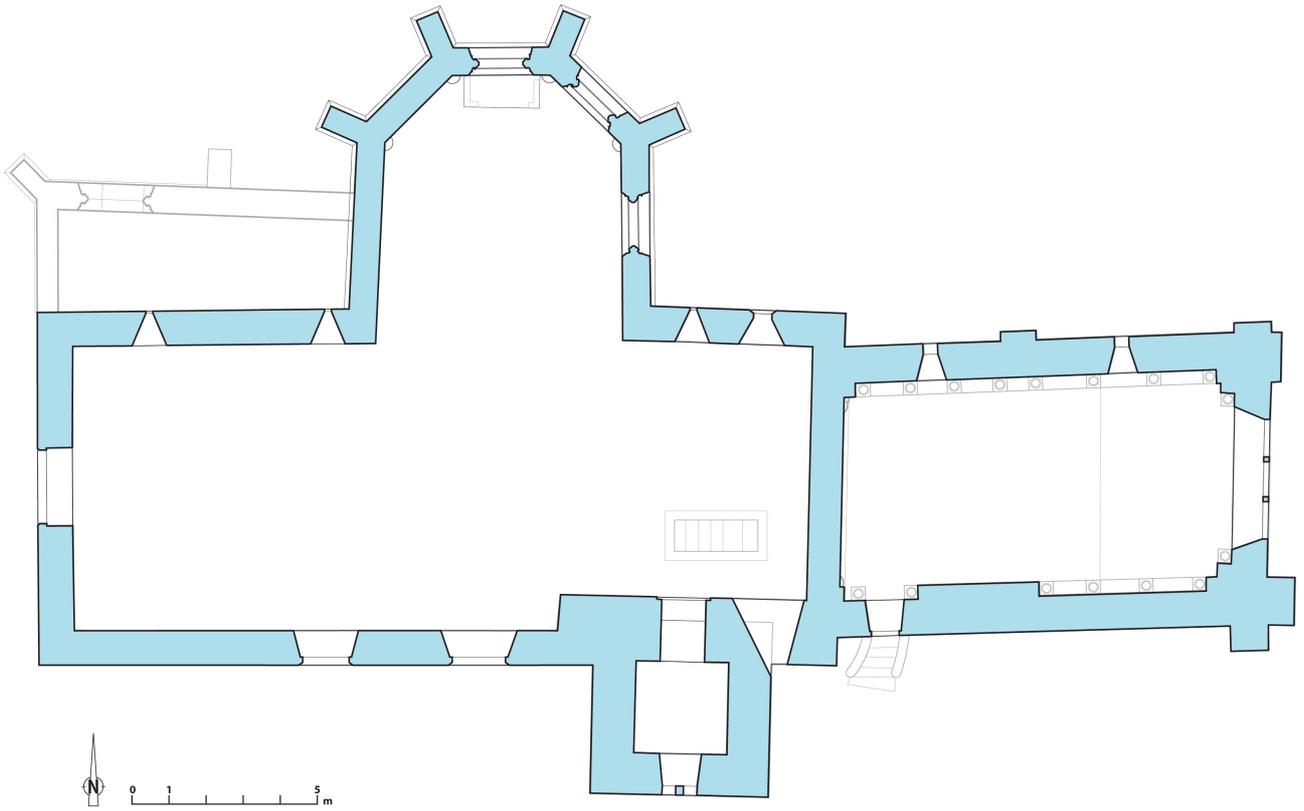


Fig. 4 Proposition de restitution du plan de l'église après construction de la chapelle latérale (XIII^e – XIV^e siècles).

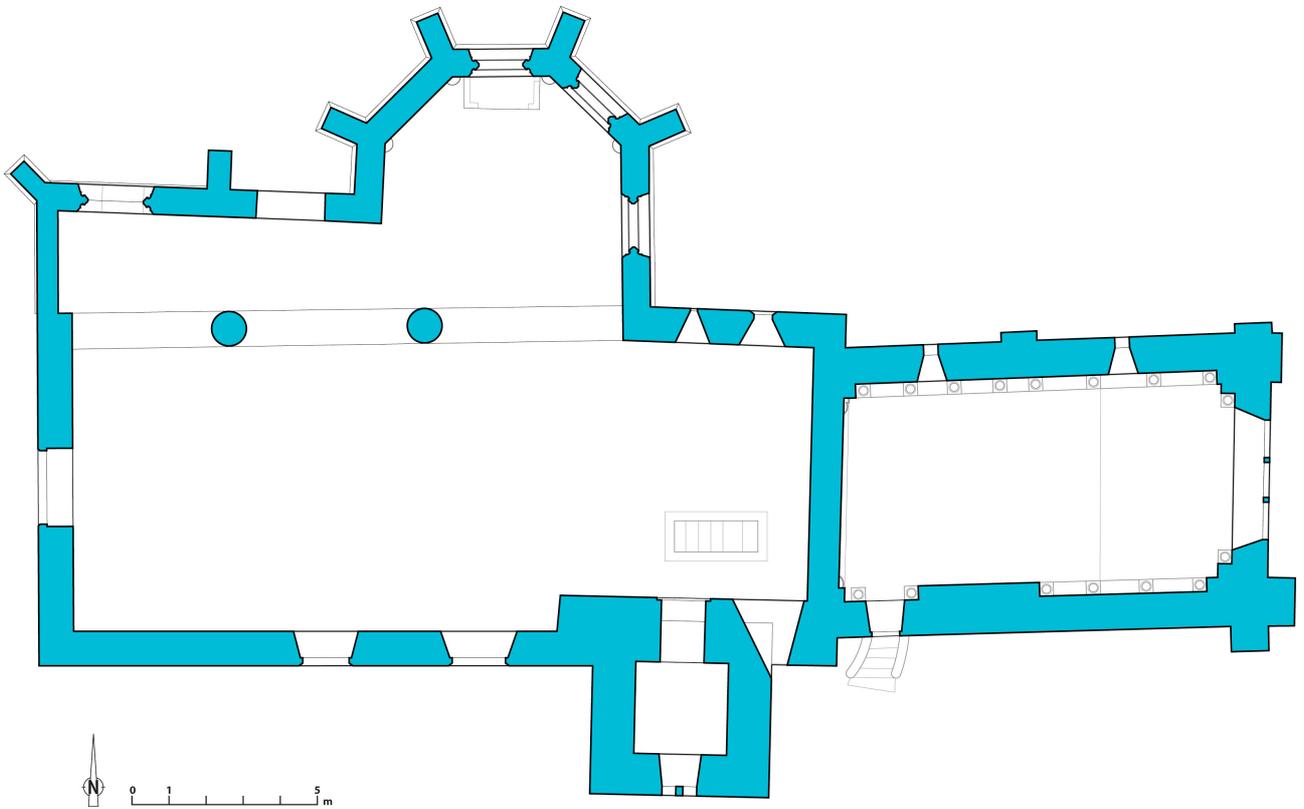


Fig. 5 Proposition de restitution du plan de l'église après aménagement du bas-côté nord (XIV^e siècle ?).

afin d'assurer l'évacuation des eaux de pluie vers une gargouille installée sur le haut du contrefort d'angle.

Le bas-côté est contrebuté par deux contreforts, un à l'angle nord-ouest, disposé de biais, le second, aujourd'hui presque entièrement déposé, au milieu du mur. Une baie ogivale est aménagée au milieu du tronçon ouest alors que sur le tronçon est, une petite porte basse permettait d'accéder directement dans l'ancien cimetière paroissial.

5. L'église paroissiale au XIX^e siècle

Le rattachement de la paroisse de Saint-Arnoult à celle de Tourgéville après la Révolution conduit à l'abandon de l'église paroissiale. Cet abandon s'est traduit par une dépose complète de la couverture et par le bouchement des baies gothiques de la chapelle latérale. Seuls la chapelle priorale et le clocher sont conservés en élévation. Le rachat en 1842 par le colonel Langlois de l'édifice permet d'éviter la démolition complète de l'église paroissiale. Ainsi, seuls les murs sont conservés en élévation avec, cependant la démolition totale ou partielle de contrefort. En outre, le mur de chevet du chœur de l'église paroissiale est remplacé par un nouveau mur percé d'une large ouverture assurant la communication avec la chapelle priorale. Sur le mur gouttereau sud, une porte est aménagée à l'extrémité occidentale en remplacement du portail occidental.

L'arcade séparant la nef du bas-côté nord et de la chapelle latérale est détruite au début du XX^e siècle. Des photographies anciennes en conservent le souvenir.

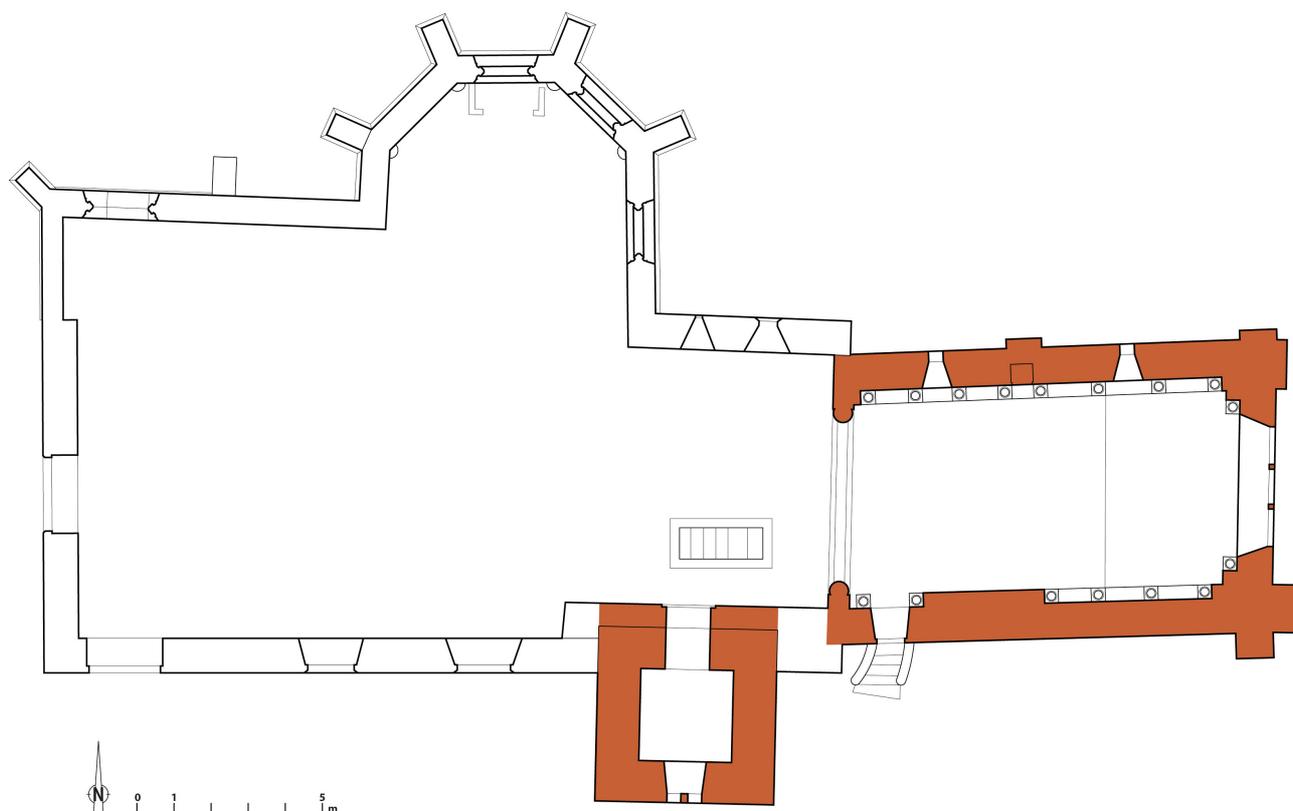


Fig. 6 Plan de l'état actuel de l'église paroissiale et la chapelle priorale.

Conclusion

L'étude archéologique de l'église paroissiale de Saint-Arnoult a permis de préciser les différentes phases de construction et remaniement du monument et de mettre en évidence les vestiges pouvant être rattachés à l'église préromane construite avant la fondation du prieuré en 1061. Si, d'une façon générale, il semble pouvoir être admis qu'une grande partie des églises paroissiales du territoire normand existaient déjà à la fin du haut Moyen Âge, les modifications très importantes que ces édifices ont connu, particulièrement à partir de la fin du XI^e siècle, ont gommé, le plus souvent, les traces ancienne. Aussi, force est de constater que la Normandie reste pauvre en construction préromane et l'église paroissiale de Saint-Arnoult peut être dorénavant inscrite dans cette modeste liste.

Les propositions de plan proposées ici s'appuient sur l'analyse des élévations. Des sondages archéologiques à l'emplacement de l'ancien mur gouttereau nord et au niveau du chœur primitif permettraient de vérifier ces hypothèses et, le cas échéant, d'apporter d'utiles informations quant à l'épaisseur des maçonneries et sur les différents sols. Un second sondage pourrait être également ouvert au niveau de la chapelle latérale afin de confirmer l'hypothèse de la vocation funéraire de cet espace.